

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
À DRUMMONDVILLE
(SECTEUR SAINT-NICÉPHORE)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS	4
2 HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1 Marché potentiel.....	5
2.2 Retraits et prévisions de ventes.....	6
2.3 Situation concurrentielle.....	6
2.4 Aides financières.....	7
2.5 Contributions gouvernementale et municipale	8
2.6 Retombées économiques.....	8
2.7 Perspectives de marché	8
2.8 Principales normes techniques.....	9
2.9 Étude de caractérisation des sols	9
3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES	10
4 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET.....	11
5 ANALYSE FINANCIÈRE	12
6 IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET.....	13
7 CALENDRIER PROJETÉ	14
8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS.....	15
9 LETTRES D'INTÉRÊT ET APPUIS AU PROJET	16
10 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	17
CONCLUSION	18

INTRODUCTION

1 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet d'investissement
2 visant la construction d'un gazoduc dans la région de Drummondville afin de pouvoir alimenter
3 les serres de Les Productions Horticoles Demers inc. (« Productions Horticoles Demers »).

4 Le coût du projet est évalué à 1,86 M\$. Aucune contribution financière externe n'est requise pour
5 réaliser le projet selon les critères de rentabilité des projets d'investissement approuvés par la
6 Régie de l'énergie (la « Régie »).

7 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie, conformément à l'article 73 de la
8 *Loi sur la Régie de l'énergie*, pour la construction d'actifs destinés au transport ou à la distribution
9 du gaz naturel (le « Projet »). En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions*
10 *et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »), une autorisation
11 de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou
12 actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le coût est de 1,5 M\$
13 ou plus.

14 Conformément au Règlement, cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- 15 • les objectifs du Projet, la description ainsi que la justification;
- 16 • les coûts, l'étude de faisabilité économique du Projet et l'impact sur les tarifs;
- 17 • la liste des autorisations requises; et
- 18 • l'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel.

1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS

- 1 Le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de Gaz Métro dans la ville de
2 Drummondville (la « Ville ») vise à atteindre les objectifs suivants :
- 3 • desservir le secteur sud de la Ville (ancien territoire de la ville de Saint-Nicéphore
4 fusionnée en 2004) en gaz naturel;
 - 5 • raccorder Productions Horticoles Demers dont la consommation à maturité est estimée à
6 plus de 2 244 000 m³ pour l'agrandissement de son site actuel;
 - 7 • permettre à cette entreprise d'adopter le gaz naturel comme source d'énergie dans le
8 cadre de ses activités et contribuer à sa compétitivité en matière d'approvisionnement
9 énergétique; et
 - 10 • réaliser le Projet de manière à ce qu'il soit rentable.

2 HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET

1 Le réseau de distribution de gaz naturel de Gaz Métro passe déjà au nord du secteur de
2 Saint-Nicéphore.

3 Le Projet est situé sur la route 143 (boulevard Saint-Joseph) et l'extension du réseau permettra
4 de desservir le secteur sud de la Ville (secteur de Saint-Nicéphore). À cet effet, la pièce
5 Gaz Métro-1, Document 2 illustre le tracé global de l'extension projetée.

6 La conduite d'alimentation projetée débutera à l'intersection de la route 139 et du boulevard
7 Mercure par une conduite de 219,1 mm qui sera raccordée à la conduite existante de 168,3 mm.

8 La nouvelle conduite longera le boulevard Mercure jusqu'à la rue Monique, se rendra jusqu'au
9 boulevard Saint-Joseph sur une longueur de 2 220 mètres. Vis-à-vis ce point, une entreprise de
10 fabrication d'asphalte détient une option d'achat sur un terrain conditionnelle à l'accès au gaz
11 naturel. À partir de ce point, toujours sur le boulevard Saint-Joseph, la conduite de 168,3 mm se
12 prolongera sur 2 030 mètres jusqu'à la rue Gagnon. Le client sera raccordé par un branchement
13 de 2 900 mètres à partir de ce point.

14 Le client possède déjà deux autres complexes de serres alimentés au gaz naturel. Un des sites
15 est situé à L'Assomption et consomme près de 422 000 m³ et le deuxième est situé à
16 Saint-Nicolas et consomme près de 371 000 m³. Avec un agrandissement prévu de 6,8 hectares
17 et une consommation estimée à plus de 2 200 000 m³, le site de Saint-Nicéphore sera donc le
18 plus important des trois. Pour chauffer les 3,2 hectares déjà en opération, le client utilise la
19 chaleur latente d'une usine de cogénération et du gaz issu de la biométhanisation provenant de
20 du site d'enfouissement voisin appartenant à l'entreprise Waste Management.

2.1 MARCHÉ POTENTIEL

21 Cette extension de réseau permettra principalement de donner accès aux Productions Horticoles
22 Demers au réseau de distribution de Gaz Métro. Sur le tracé, un terrain est en processus de vente
23 à une entreprise de fabrication d'asphalte et sa consommation future pourrait avoisiner les
24 500 000 m³. La conduite qui sera installée pour raccorder Productions Horticoles Demers pourrait
25 permettre de raccorder ce client potentiel moyennant certaines limitations de débit. Toutefois,
26 advenant le raccordement de ce client, la capacité maximale de la conduite de distribution serait
27 atteinte durant la période de production d'asphalte. Il ne serait pas possible de raccorder d'autres

1 clients sans effectuer des investissements importants sur la conduite d'alimentation afin
2 d'augmenter la capacité du réseau de distribution de ce secteur. Si des clients se manifestaient,
3 une analyse de rentabilité serait effectuée, comme Gaz Métro le fait pour tout autre projet
4 d'extension ou de renforcement.

2.2 RETRAITS ET PRÉVISIONS DE VENTES

5 Le client, Productions Horticoles Demers, est sous contrat pour un volume de 2 244 000 m³ pour
6 une durée de 10 ans avec une obligation minimale annuelle (OMA) à 90 %. Une copie du contrat
7 signé est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 3.

8 En fonction du profil de consommation fourni par le client et considérant les deux autres sites
9 appartenant aux Productions Horticoles Demers qui utilisent le gaz naturel, le contrat a été signé
10 au tarif D₁. Aucun ajout de volume futur n'a été considéré dans l'analyse de rentabilité. Selon le
11 client, il ne sera plus possible d'ajouter de nouvelles serres sur le terrain à la suite de
12 l'agrandissement projeté.

2.3 SITUATION CONCURRENTIELLE

13 Dans ce marché, le gaz naturel a un avantage concurrentiel en ce qui a trait au prix et aux
14 émissions de gaz à effet de serre (GES). Le client désire un approvisionnement stable en prix,
15 qualité et disponibilité. Le gaz naturel comporte également un atout important pour les besoins
16 de CO₂ que requière la production de tomates.

17 Les ratios permettant d'illustrer la situation concurrentielle projetée pour les années 2016 à 2019
18 sont ceux présentés dans le cadre de la Cause tarifaire 2017 (R-3970-2016, B-0176,
19 Gaz Métro-2, Document 1, page 45). Ainsi, pour chacun des cas types présentés, le coût du gaz
20 naturel est établi en tenant compte de l'ensemble des composantes de la facture totale avant
21 taxes. Ce coût est ensuite comparé au coût d'une consommation équivalente pour les énergies
22 alternatives, en tenant compte du pouvoir calorifique et de l'efficacité énergétique propre à
23 chacune des sources d'énergie selon le marché considéré. Les caractéristiques spécifiques de
24 chacun des cas types sont précisées plus loin.

Tableau 1
Situation concurrentielle projetée 2017 à 2020
Marché affaires

(Gaz naturel = 100)		Profils chauffage				Profil stable 400 000 m ³
		14 600 m ³	41 500 m ³	100 000 m ³	400 000 m ³	
1 2016-2017						
2	Mazout n°2	141	152	161	172	221
3	Électricité	160	176	177	195	249
4 2017-2018						
5	Mazout n°2	150	161	171	183	232
6	Électricité	160	176	176	194	246
7 2018-2019						
8	Mazout n°2	156	167	177	189	239
9	Électricité	160	176	176	194	244
10 2019-2020						
11	Mazout n°2	160	171	181	194	243
12	Électricité	161	177	176	194	244

1 La situation concurrentielle du gaz naturel face au mazout n° 2 dans le marché affaires demeurera
2 favorable de 2017 à 2020. L'avantage concurrentiel du gaz naturel variera de 41 % à 143 % selon
3 l'année et la quantité de gaz naturel consommée annuellement, l'avantage augmentant avec le
4 niveau de consommation.

5 Face à l'électricité, l'avantage demeurera favorable pour la facture de gaz naturel. Cet avantage
6 sera de 60 % à 149 %, selon le cas et l'année considérés.

7 Pour le marché affaires, l'efficacité utilisée pour les calculs est de 85 % au gaz naturel et de 80 %
8 pour le mazout. Dans le cas de l'électricité, l'efficacité est à 97 %.

2.4 AIDES FINANCIÈRES

9 En ce qui concerne les aides financières à la conversion issues du *Programme de rabais à la*
10 *consommation* (PRC), aucun montant n'est nécessaire afin d'assurer la rentabilité du
11 branchement pour ce projet et n'a donc été octroyé¹.

¹ Art. 2.3.4., *Programme de rabais à la consommation* (PRC), Cause tarifaire 2014, R-3837-2013, B-0339, Gaz Métro-7, Document 4, annexe 3.

1 Comme pour tous les autres raccordements de clients au réseau de Gaz Métro, l'éligibilité aux
2 programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro est évaluée pour chacun des projets
3 individuels de la clientèle afin que les subventions favorisant l'efficacité énergétique puissent être
4 octroyées à tous les clients admissibles.

2.5 CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALE ET MUNICIPALE

5 Aucune contribution gouvernementale ou municipale n'est nécessaire et n'a donc été demandée
6 pour la réalisation du Projet.

2.6 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

7 L'extension du gazoduc de Gaz Métro permettra l'accès à un client en plus de contribuer au
8 développement économique de la région. L'accès au gaz naturel contribuera à la compétitivité
9 des approvisionnements énergétiques dans la région, tout en permettant d'accroître son potentiel
10 industriel.

2.7 PERSPECTIVES DE MARCHÉ

11 Comme indiqué à la section 2.1, dans l'éventualité d'un raccordement de l'usine d'asphalte, il ne
12 restera plus qu'une capacité limitée pour les clients qui sont directement sur le tracé durant la
13 période de production d'asphalte. Une usine d'asphalte n'opérant généralement pas sur 12 mois
14 (sa production étant généralement limitée à la période estivale), cela permet de libérer des
15 capacités pour les autres périodes telles que l'hiver. Pour offrir des capacités sur ce tronçon, il
16 faudra limiter l'usine d'asphalte à des périodes de consommation et à une capacité maximale
17 spécifiques.

18 Près du point de raccordement du nouveau réseau se trouve un parc industriel situé à l'angle de
19 l'autoroute 55 et de la route 139 (chemin de l'Aéroport) (voir carte à la pièce Gaz Métro-1,
20 Document 2). Des clients ont déjà commencé à s'y implanter. Les besoins futurs totaux ne sont
21 pas encore connus. Selon la capacité qui pourrait être demandée, il faudra réaliser une extension
22 du réseau de classe 1 200 kPa sur près de 3,1 km (en jaune sur la carte) afin de rehausser la
23 capacité à l'entrée du parc et par le fait même rehausser la capacité sur le nouveau tronçon
24 proposé vers Productions Horticoles Demers.

2.8 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

- 1 Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec
- 2 de la norme CSA Z662, ainsi qu'au chapitre II du *Code de construction*.
- 3 Les données techniques des conduites principales sont présentées ci-dessous.

Tableau 2

Conduite	Classe	Longueur en mètres
219,1 mm plastique	400 kPa	2 220
168,3 mm plastique	400 kPa	2 030
Total		4 250

- 4 Le branchement d'une longueur de 2 900 mètres sera effectué avec une conduite de plastique
- 5 de 168,3 mm.
- 6 Après avoir raccordé Productions Horticoles Demers, la capacité résiduelle sera de 700 m³/h en
- 7 période hivernale et de 1 300 m³/h en période estivale dans le secteur du parc industriel. C'est
- 8 cette capacité que l'usine d'asphalte, une fois raccordée, utilisera potentiellement durant la saison
- 9 de production.

2.9 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS

- 10 Aucune caractérisation des sols n'a été effectuée puisque l'on retrouve déjà des conduites
- 11 existantes dans la Ville et Gaz Métro y effectue régulièrement des travaux. Il est à noter que des
- 12 coûts ont été ajoutés au Projet pour prévoir la présence de roc, de la profondeur excédentaire et
- 13 des forages directionnels horizontaux dirigés.

3 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

- 1 Pour raccorder uniquement Productions Horticoles Demers selon ses besoins actuellement connus, aucune autre solution n'a été envisagée dans le cadre du Projet.
- 2

4 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 1 Le Projet nécessite des investissements évalués à 1,86 M\$. La répartition des coûts selon la
- 2 nature des travaux est la suivante.

Tableau 3

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

5 ANALYSE FINANCIÈRE

- 1 L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa
- 2 décision D-2016-156. Le tableau suivant en présente les résultats.

Tableau 4

	Rentabilité
TRI	6,01 %
Point mort tarifaire (années)	20,81 ans
Impact tarifaire 5 ans	94 337 \$
Impact tarifaire 40 ans	(404 749 \$)

- 3 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 4.

6 IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

- 1 Le tableau ci-joint présente une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des
- 2 volumes de vente et des coûts de construction.

Tableau 5

Sensibilité	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire sur 5 ans (\$)	Effet tarifaire sur 10 ans (\$)	Effet tarifaire sur 20 ans (\$)	Effet tarifaire sur 40 ans (\$)
Volumes						
80 %	4,27	n/a	249 080	379 410	445 848	177 328
100 %	6,01	20,81	94 337	106 063	11 770	(404 749)
120 %	7,37	2,37	(33 205)	(121 126)	(353 899)	(908 201)
Coûts de construction						
- 10 %	6,72	9,11	26 640	(8 787)	(158 369)	(600 016)
+ 10 %	5,17	32,01	189 235	267 071	250 317	(130 857)
Coûts + 10 % et Volumes - 20 %	3,65	n/a	330 378	517 339	650 191	411 907

7 CALENDRIER PROJETÉ

- 1 Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du Projet. Gaz Métro aimerait obtenir
- 2 l'approbation du Projet par la Régie en mars 2017 en vue d'un appel d'offres aux entrepreneurs
- 3 avant la période estivale. Le client désire obtenir une mise en gaz pour le 1^{er} juillet 2017.

Activités	Début	Fin
Signature du client et préparation dossier Régie	Septembre 2016	Décembre 2016
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Décembre 2016	Mars 2017
Obtention des permis MDDELCC et MTQ	Janvier 2017	Avril 2017
Préparation plans et devis détaillés	Janvier 2017	Février 2017
Appel d'offres entrepreneurs et octroi du contrat	Avril 2017	Mai 2017
Obtention des permis de construction municipaux	Avril 2017	Mai 2017
Construction	Mai 2017	Juin 2017
Mise en gaz		Juillet 2017

8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, le Projet requiert l'obtention des autorisations suivantes :
- ministère des Transports du Québec (MTQ);
 - ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
 - permis de construction de la Ville.

9 LETTRES D'INTÉRÊT ET APPUIS AU PROJET

- 1 Aucune lettre d'appui n'a été demandée ni émise. Cependant, les rencontres tenues avec la
- 2 Société de développement économique de Drummondville (SDED) et la Ville concernant le
- 3 besoin de desservir ce secteur ont convaincu Gaz Métro de leur intérêt et de leur appui au Projet.

10 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

- 1 Le présent Projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'accroître sa clientèle et de favoriser le
- 2 développement économique de la région sans impact sur la qualité de prestation du service de
- 3 distribution du gaz naturel.

CONCLUSION

1 **Gaz Métro demande à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau dans**
2 **la ville de Drummondville et d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors**
3 **base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés tous les coûts reliés au Projet jusqu'à**
4 **leur inclusion dans le dossier tarifaire 2019.**

5 **Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion**
6 **de la ventilation des coûts contenue à la section 4 du présent document.**